

ILS ONT BESOIN DE VOUS !

DEVENEZ ASSISTANT.E FAMILIAL.E
LE DÉPARTEMENT RECRUTE ET FORME
04 67 67 60 49 - herault.fr

L'Hérault POUR TOUS

TOUS POUR L'HÉRAULT

DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL ET PARTICIPEZ À L'AVENIR DE NOTRE JEUNESSE !

Responsable de près de 2900 enfants confiés, le Département entend leur assurer le maximum de bien-être. Quoi de plus réconfortant qu'un foyer chaleureux et sécurisant ? C'est pourquoi nous recrutons des assistants familiaux engagés pour apporter à ces enfants et adolescents toute l'attention et le soutien qu'ils méritent.

Rejoignez les 800 assistants familiaux agréés par le Département et offrez à ces enfants un environnement familial stable et serein pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement. Ils ont besoin de vous !

Rejoignez-nous, nous vous apportons la formation et le cadre professionnel. Découvrez dans ce guide toutes les informations utiles sur le métier d'assistant.e familial.e.

| Le Président du Département de l'Hérault

SOMMAIRE

- P4** DEVENIR ASSISTANT.E FAMILIAL.E
- P5** QUI PEUT ÊTRE ASSISTANT.E FAMILIAL.E EN HÉRAULT ?
- P6** COMMENT DEVENIR ASSISTANT.E FAMILIAL.E ?
- P7** L'ASSISTANT.E FAMILIAL.E, UN AGENT DU DÉPARTEMENT



DEVENIR ASSISTANT.E FAMILIAL.E ?

C'est un engagement fort, qui nécessite d'avoir une solide expérience de vie, et un très bon équilibre familial. Il faut pouvoir s'adapter à chaque enfant, son histoire, sa culture... Et respecter la place des parents, quelles que soient les difficultés qu'ils traversent

Régina Léger,
responsable l'Accueil familial au Département

”

Être assistant.e familial.e, c'est accueillir temporairement un bébé, un enfant, un adolescent ou un jeune majeur, au sein de sa propre famille. Bien qu'il s'agisse de l'activité principale d'un seul membre de la famille, cette profession engage l'ensemble de la famille chez qui l'enfant est accueilli. C'est pourquoi ce projet de carrière nécessite l'accord et le soutien de toute la famille.

VOUS VOUS ENGAGEZ DANS UN TRAVAIL SOCIAL

Être assistant.e familial.e, c'est rejoindre une équipe de professionnels en charge du suivi de l'enfant. (Éducateur.ice, assistant.e social.e, médecin, psychologue, puéricultrice, infirmière etc.). C'est aussi savoir observer et analyser l'évolution de l'enfant dans sa scolarité, son rapport aux autres, son adaptation au cadre familial. C'est enfin rendre compte de son travail éducatif et adapter ses pratiques au projet de l'enfant accueilli.

ACCUEILLIR UN ENFANT EN DIFFICULTÉ C'EST :

- ✔ Favoriser son intégration au sein de votre famille
- ✔ Lui apporter une stabilité relationnelle
- ✔ Répondre au quotidien à ses besoins physiques, psychiques, affectifs et éducatifs
- ✔ Lui apporter soins et attention
- ✔ Avoir de la compréhension et de la tolérance envers ses difficultés
- ✔ Respecter son origine, sa religion, sa culture et son histoire familiale
- ✔ L'accompagner dans ses relations avec sa propre famille
- ✔ L'accompagner vers l'autonomie
- ✔ Soutenir ses apprentissages scolaires, professionnels et son épanouissement personnel.

L'ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) DOIT RESPECTER :

- ✔ Le secret professionnel et le devoir de discrétion
- ✔ L'obligation de signaler les maltraitances au service
- ✔ La place des parents
- ✔ Les différences, dans un esprit de tolérance.



QUI PEUT ÊTRE ASSISTANT.E FAMILIAL.E EN HÉRAULT ?

Vous êtes positif et bienveillant ? Vous avez envie de vous sentir utile, tout en restant disponible pour votre famille ? Vous êtes en reconversion professionnelle et vous recherchez une activité tournée vers l'humain, qui ait du sens ? Le métier d'assistant.e familial.e est peut-être fait pour vous.

Les familles d'accueil offrent toutes des profils d'accueil différents en fonction de leurs disponibilités, de la qualité d'accueil et de leurs capacités éducatives.

Aujourd'hui, les assistants familiaux que nous recherchons doivent :

- Être désireux.se de **s'engager auprès d'adolescents** (entre 12 et 15 ans) ou de **nourrissons** (0 à 3 ans)
- Accepter d'accueillir des mineurs présentant des troubles de comportement ou porteur de handicap
- disposer d'un espace suffisant pour accueillir des fratries



Je ressentais le besoin de quitter le monde industriel des machines et de pouvoir travailler plus proche de l'humain. J'ai découvert ce métier passionnant et enrichissant.

**Vincent
assistant familial**

- proposer un accueil relais spécifiquement pendant les périodes de week-end et vacances scolaires.

Les besoins du Département sont importants sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le Département recherche plus particulièrement des familles d'accueil domiciliées à proximité des grandes et moyennes villes, en milieu urbain : **Montpellier, Béziers, Sète et Lunel.**

COMMENT DEVENIR ASSISTANT.E FAMILIAL.E ?

Pour devenir assistant.e familial.e, il faut être agréé.e par le Département, service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

COMMENT OBTENIR L'AGRÈMENT EN 6 ÉTAPES :

- 1.** Adresser un courrier à la Direction de la Protection Maternelle Infantile, Service Agréments et Modes d'Accueil Enfance (SAMAE) (voir dernière page).
- 2.** Retourner la fiche de renseignement qui vous aura été transmise
- 3.** Assister à la Réunion d'Information Préalable à l'Agrément Familial (RIPAF)
- 4.** Remplir le dossier de candidature qui vous aura été remis
- 5.** Envoyer ce dossier à la Direction de la Protection Maternelle Infantile, Service Agréments et Modes d'Accueil Enfance (SAMAE).
- 6.** Satisfaire l'évaluation menée durant un délai maximum de 4 mois par le service agrément territorialisé, (S.A.T.), incluant un entretien psychologique.

Lorsque vous aurez obtenu l'agrément, vous pourrez postuler auprès du service de l'accueil familial du Département de l'Hérault.

Si votre candidature est retenue vous disposerez d'un contrat de travail et d'un contrat d'accueil spécifique pour chaque enfant.

Par ailleurs, vous bénéficierez d'**un stage de préparation à l'accueil de 60h et d'une formation diplômante obligatoire de 240h**, d'un droit à la formation continue et d'un accompagnement professionnel tout au long de votre carrière.

Le Département de l'Hérault est le principal employeur des assistants familiaux agréés sur son territoire.

5 ans

C'est la validité de l'agrément sauf si vous passez le Diplôme national d'État d'Assistant Familial (D.E.A.F.)

L'ASSISTANT FAMILIAL, UN AGENT DU DÉPARTEMENT

Le Département recrute par l'intermédiaire d'un CDI. L'assistant familial devient agent non titulaire de la fonction publique territoriale.

- En tant qu'agent du Département, vous devez respecter un devoir de stricte neutralité. Vous ne pouvez pas choisir l'enfant accueilli.
- Votre salaire dépend du nombre d'enfants accueillis et du département de résidence.
- Vous bénéficiez également d'un avantage fiscal, lié au nombre de jours et d'enfants présents au domicile.
- À cela s'ajoute une indemnité d'entretien versée pour couvrir les besoins quotidiens de l'enfant tels que la nourriture, l'hébergement, l'hygiène corporelle, les loisirs familiaux, les déplacements de proximité liés à la vie quotidienne de l'enfant, etc..
- Enfin, vous bénéficiez de congés payés annuels, pris en fonction de la situation et de l'intérêt de l'enfant et, de jours d'absence pour événements familiaux au même titre que l'ensemble des agents départementaux.

C'est un métier qui nécessite beaucoup d'humilité. Il faut savoir disparaître au profit de l'enfant, l'aider à grandir et s'épanouir dans un cadre bienveillant et rassurant, sans rien attendre en retour.

Pascal, assistant familial depuis 15 ans



CONTACTS

Pour une demande d'agrément :

Département de l'Hérault - Hôtel du Département
Direction de la protection maternelle infantile
Service Agréments et Modes d'Accueil Enfance (SAMAE)
Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 04
04 67 67 63 92

Pour candidater à un poste d'assistant familial :

Département de l'Hérault - Hôtel du Département
Direction Enfance et Famille
Service Départemental de l'Accueil Familial
Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex
04 67 67 60 49



facebook.com/departementdelherault

twitter.com/heraultinfos

[youtube.com/Mon Hérault](https://youtube.com/MonHérault)



LE DÉPARTEMENT

1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4 - Tél. : 04 67 67 67 67

herault.fr

